

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Mardi 25 mai 2021**

CCPC/2021145-009

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.**

**Date de convocation : 18 mai 2021**

**Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE**

**Objet : Accord de subvention – Programme PYLOT « opération en faveur de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs des Pyrénées Catalanes »**

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes s'est engagée via délibération du conseil communautaire du 1er Octobre 2018 à participer au programme PYLOT construit en partenariat avec le Parc naturel Régional et les EPCI membres.

Il rappelle que ce programme vise l'amélioration des performances énergétiques et la montée en gamme des hébergements touristiques du territoire ainsi que la mise en tourisme des résidences secondaires.

Dans la poursuite de la mise en œuvre de ce programme voté jusqu'en 2022 (à ce jour deux propriétaires ont bénéficié de subventions, d'autres dossiers sont en attente d'instruction), le Président propose d'attribuer conformément au règlement d'intervention financière de la Communauté de communes :

- une subvention d'un montant de 4 000€ à Mme GALY propriétaire d'un chalet sur Bolquère
- une subvention de 3 901 € à Mr FERRE propriétaire d'un appartement à Font-Romeu-Odeillo-Via
- une subvention d'un montant de 2 772 € à Mr DUHAMEL propriétaire d'un studio à Font-Romeu-Odeillo-Via

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'attribuer une subvention à Mme Galy, Mr Ferre et Mr Duhamel selon montants présentés ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Pierre BATAILLE  
Président

**Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture**  
**Accusé de réception le 26-05-2021**  
**NOTIFICATION FAST**

